

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. Box 3243 TELEPHONE :0115517 700 FAX :0115517844
website : www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
ONZIEME SESSION ORDINAIRE
30 JUIN – 1^{ER} JUILLET 2008
SHARM EL SHEIKH (EGYPTE)**

Assembly/AU/2 (XI)

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX
ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. L'article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) stipule que le CPS "soumet, à travers son Président, des rapports réguliers à la Conférence sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique." Le présent rapport, préparé conformément audit article, couvre les activités entreprises par le CPS au cours de la période allant de février 2008 à juin 2008, et donne une vue d'ensemble de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de cette période.

2. Les aspects spécifiques traités dans ce rapport comprennent la signature et la ratification du Protocole relatif à la création du CPS, les membres du CPS, la rotation de la présidence du CPS, les activités du CPS et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

3. Au moment de la finalisation de ce rapport, 51 Etats membres avaient signé le Protocole, tandis que 43 l'avaient signé et ratifié. Deux Etats membres doivent encore signer et ratifier le Protocole, il s'agit du Cap Vert et de l'Erythrée. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié: République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Mauritanie, Seychelles et Somalie.

III. MEMBRES ACTUELS DU CPS

4. Comme stipulé à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux et élus de la manière suivante : 10 membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) membres élus pour un mandat de (3) ans. La Conférence se rappellera que les dix (10) membres actuels du CPS pour le mandat de deux (2) ans (2008 - 2010) : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Mali, Rwanda, Swaziland, Tunisie, Ouganda et Zambie ont été élus par le Conseil exécutif lors de sa dernière session tenue à Addis-Abeba, en janvier 2008.

5. Le mandat des membres du CPS nouvellement élus a commencé le 1er avril 2008, conformément à l'alinéa A-2(i) des conclusions de la retraite du CPS sur les méthodes de travail du CPS, tenue à Dakar, Sénégal, en juillet 2007. La liste actuelle dans l'ordre alphabétique en anglais des membres du Conseil s'établit comme suit : Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Ethiopie, Gabon, Mali, Nigeria, Rwanda, Swaziland, Tunisie, Ouganda et Zambie. A cet égard, il convient de mentionner que le mandat de l'ensemble des quinze membres actuels du Conseil expirera en même temps en mars 2010, d'où la nécessité d'organiser des élections simultanées des membres du Conseil pour un mandat de deux ans et de ceux pour un mandat de trois ans.

IV. ROTATION DE LA PRESIDENCE DU CPS

6. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence du CPS échoit à tour de rôle à ses membres sur une base mensuelle, dans l'ordre alphabétique anglais de leurs noms. Au cours de la période sous examen, la présidence du CPS a été exercée comme suit :

-	République du Congo	Février 2008
-	Egypte	Mars 2008
-	Ethiopie	Avril 2008
-	Gabon	Mai 2008
-	Mali ¹	Juin 2008
-	Nigeria ² (en tant que Président intérimaire)	Juin 2008

7. Il convient de relever que, comme convenu lors de la Retraite du CPS tenue à Dakar en juillet 2007, une nouvelle liste des membres du CPS doit être élaborée à la suite de chaque élection des membres du CPS. Par conséquent, suite à l'élection des dix membres du Conseil pour un mandat de deux ans par le Conseil exécutif en janvier dernier, un nouvel ordre de la rotation de la présidence du CPS a été élaboré sur la base de cette nouvelle liste (voir Annexe I du présent rapport) pour la période allant de février 2008 à mars 2010.

V. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

8. Au cours de la période sous examen, le CPS a tenu 29 réunions qui ont lieu au niveau des Ambassadeurs au siège de l'Union, pour examiner diverses situations de conflit et questions connexes. Parmi ces réunions, il y a eu des séances d'information et de consultations informelles pour mettre à jour le Conseil sur diverses situations et questions et au terme desquelles aucune décision n'a été prise. Comme il est d'usage au CPS, et conformément aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS, les pays et autres parties prenantes concernés par une question donnée ont été invités à certaines de ces réunions et séances d'information.

a) Réunions sur les situations de conflit et les questions connexes

9. Entre février et juin 2008, le CPS a examiné les situations de conflit suivantes: Soudan (Darfour et Sud Soudan), Tchad/Soudan, Kenya, Djibouti/Erythrée, République centrafricaine (RCA), Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Burundi, les Comores et Somalie. Le CPS a également examiné des questions relatives aux progrès accomplis dans la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, au contrôle des armes, à la coopération entre le CPS et le Conseil de sécurité de l'ONU et autres organisations internationales compétentes sur les questions de paix et de sécurité. La liste des réunions tenues par le CPS au cours de la période sous examen, les questions examinées, ainsi que les conclusions de ces réunions sont mentionnées à l'Annexe II du présent rapport.

¹ La République fédérale du Nigeria a présidé le CPS en juin 2008 en lieu et place de la République du Mali tel que prévu sur la liste de rotation de la présidence, étant donné que le nouvel Ambassadeur du Mali n'avait pas encore présenté ses lettres de créances.

² Suivant l'ordre de rotation de la Présidente du CPS, la République fédérale du Nigeria préside le Conseil en juillet 2008.

b) Séances d'information

10. Entre février et juin 2008, le CPS a tenu plusieurs séances d'information, en vue d'une mise à jour sur certaines questions relevant de son mandat. Comme il est d'usage, ces sessions ne sont pas sanctionnées par des décisions, des communiqués de presse ont été néanmoins publiés conformément à l'article 32 du règlement intérieur du CPS, en guise de minutes des discussions et des conclusions des réunions, tel que mentionné dans l'Annexe II.

11. Parmi ces sessions, il convient de relever celle qui a eu lieu le 29 avril 2008 et au cours de laquelle le Conseil, sous la Présidence de l'Ethiopie, a échangé avec le Président de la République Unie de la Tanzanie Jakaya Kikwete, Président en exercice de l'UA, sur les développements de la situation de la paix et de la sécurité en Afrique. Le Président et le Vice-Président de la Commission de l'UA qui avaient nouvellement prêté serment, ont également participé à ladite séance qui a examiné divers aspects de la prévention et de la gestion des conflits en Afrique avec un accent particulier sur le financement et la contribution en troupes au profit des opérations de soutien à la paix conduites par l'UA.

12. Certaines des ces réunions avaient pour objet les préparatifs de l'observation par l'UA des élections dans certains Etats membres, à savoir l'Union des Comores (élections à Anjouan, prévues alors pour les 15 et 29 juin 2008) et le Zimbabwe (2^{ème} tour des élections présidentielles prévues alors pour le 27 juin 2008). Les autres réunions ont porté sur l'évolution des situations entre le Tchad et le Soudan, entre Djibouti et l'Erythrée, au Burundi, au Zimbabwe, au Darfour, aux Comores. Ces questions sont en outre mentionnées à l'Annexe II du présent rapport.

c) Activités relatives à la réunion conjointe entre le CPS et le Conseil de sécurité de l'ONU, tenue à New York, le 17 avril 2008

13. Il convient de rappeler que la première réunion conjointe entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies a eu lieu à Addis Abéba le 16 juin 2007. Au cours de cette réunion il a été, entre autres, convenu de tenir une réunion conjointe au moins une fois l'an à Addis Abéba ou à New York. Le mécanisme de la réunion conjointe offre notamment l'occasion aux deux organes d'échanger leurs vues sur des questions d'intérêt commun liées aux conflits et aux situations post-conflit en Afrique et à la mobilisation des efforts communs pour la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

14. C'est dans ce contexte que Ricardo Alberto Arias, Président du Conseil de sécurité de l'ONU pour le mois de février 2008, a adressé une invitation au Président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour le mois de mars 2008 et au Président de la Commission, à prendre part à la deuxième réunion conjointe à New York, initialement prévue le 16 avril 2008. La lettre d'invitation comportait également les termes de référence des délibérations de la réunion qui devait aborder les situations en Somalie, au Soudan, au Tchad/RCA, en Côte d'Ivoire, Ethiopie/Erythrée, en RDC et au Kenya, ainsi que d'autres questions d'intérêt mutuel pour les deux institutions.

15. En préparation de la réunion conjointe de New York, le Conseil s'est réuni le 4 avril 2008 pour un échange de vues sur les sujets proposés par le Président du Conseil de sécurité de l'ONU. La dernière réunion préparatoire du Conseil s'est tenue

à New York, le 15 avril 2008, et a chargé le Burkina Faso d'intervenir au cours de la réunion conjointe sur la situation en Côte d'Ivoire et l'Ouganda de faire de même sur la situation en Somalie.

16. Par la suite, le 15 avril 2008, le CPS a suivi une communication de l'Ambassade d'Afrique du Sud à New York sur la réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, alors prévue le 16 avril 2008 sur le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les relations entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le domaine du maintien de la paix et de sécurité internationales et le Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique (S/2008/18). L'Ambassade a également informé le Conseil des arrangements prévus pour la réunion conjointe entre le CPS et le Conseil de sécurité des Nations unies du 17 avril 2008.

17. La deuxième réunion conjointe s'est tenue sous la co-présidence de l'Afrique du Sud (avec le Royaume uni), Président du Conseil de sécurité de l'ONU pour le mois d'avril 2008 et de l'Ethiopie, Président du CPS pour le même mois.

18. La réunion a procédé à la revue des situations de conflit en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (RDC), en Somalie et au Soudan. Elle a en outre, examiné les voies et moyens de renforcer et d'améliorer la coopération entre les deux institutions. Il a été en particulier suggéré d'envisager à l'avenir la représentation des membres des deux Conseils aux Sommets de l'UA, aux sessions de l'Assemblée générale de l'ONU et dans les missions du Conseil de sécurité de l'ONU sur le terrain. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la coopération pour la mise en place du système continental d'alerte rapide (CEWS) et de la Force africaine en attente (FAA). A l'issue de leurs délibérations, la réunion a adopté le communiqué conjoint en Annexe III du présent rapport.

d) Autres activités relevant de la compétence du CPS

i) Séances d'information des Présidents du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)

19. Conformément aux conclusions de la retraite du CPS à Dakar sur les méthodes de travail du CPS, le Président du CPS pour chaque mois a fait une communication au COREP à la fin de sa présidence sur les activités entreprises par le CPS au cours du mois. Les présidents successifs du CPS pour la période sous examen, à savoir la République du Congo, la République arabe d'Egypte, la République démocratique et fédérale d'Ethiopie et la République du Gabon ont fait une communication au COREP sur les activités entreprises par le CPS au cours de leurs présidences mensuelles respectives. En raison des préparatifs du présent Sommet de l'UA, le Président du CPS pour le mois de juin 2008, fera sa communication au COREP en début juillet 2008.

ii) Première réunion du Groupe des Sages

20. Suite à son installation le 18 décembre 2007, le Groupe des Sages a tenu sa première réunion à Addis Abéba, le 18 février 2008. Au cours de cette réunion, S.E. M. Ahmed Ben Bella, ancien Président de la République algérienne démocratique et populaire, a été élu en qualité de Président du Groupe. La réunion a permis aux

membres d'échanger des vues sur le projet de programme de travail du Groupe qui a convenu de se réunir en conséquence afin d'approfondir la réflexion sur ses activités pour l'année 2008.

iii) Consultation annuelle Entre l'UA, les CER/MR pour la prévention, la Gestion et le Règlement des Conflits, les pays membres du G8++ et autres Partenaires

21. Dans le cadre du Plan conjoint Afrique/G8++ de renforcement des capacités africaines à entreprendre des opérations de soutien à la paix, une consultation regroupant la Commission de l'Union africaine (UA), les membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, des représentants des pays membres du G8++, de l'Union européenne (UE), des Nations unies et autres partenaires, s'est tenue à Addis Abéba le 13 juin 2008, sous la co-présidence de l'Ambassadeur Obioma Philip Oparah du Nigeria en Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'UA, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de juin 2008 et de l'Ambassadeur Kinichi Komano du Japon en Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'UA, en sa qualité de représentant de la Présidence du G8++. La réunion a été l'occasion de faire le point et d'examiner les progrès accomplis au cours de la dernière année dans la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité et la mise en œuvre de l'agenda global de l'UA pour la paix et la sécurité et d'aborder les défis à venir.

22. Par ailleurs, la République fédérale du Nigeria, en sa capacité de Président par intérim du CPS pour le mois de juin 2008, a pris part aux réunions des coordinateurs et hauts fonctionnaires du Forum pour la coopération Afrique-Amérique du Sud (ASACOF) tenues à Brasilia, Brésil les 9, 10 et 11 juin 2008. Entre autres choses, les Hauts fonctionnaires ont convenu de la mise en place d'un groupe de travail sur les questions de paix et de sécurité. Il est prévu que le groupe prépare les points à discuter par les organes de décisions de l'ASACOF sur les questions de paix et de sécurité.

VI. ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

23. Les situations de conflit sur le continent ont continué à retenir l'attention du CPS au cours de la période sous examen. Comme indiqué plus haut, le CPS a, depuis le mois de janvier dernier, tenu plusieurs réunions consacrées aux situations de crise que connaît le continent.

24. Si des progrès notables ont été enregistrés depuis la dernière session de la Conférence, ainsi qu'en témoignent, entre autres, l'évolution récente de la situation au Burundi, les avancées enregistrées dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et la restauration de l'autorité de l'Etat comorien à Anjouan, d'autres situations continuent à être marquées par une impasse persistante. Par ailleurs, de nouvelles tensions sont apparues, qui, si on n'y prend garde, pourraient dégénérer en conflit ouvert.

25. La situation aux Comores a connu une évolution particulièrement encourageante, avec le succès de l'opération « Démocratie aux Comores », conduite le 25 mars 2007 par l'armée comorienne, avec l'appui de la Tanzanie, du Soudan, de

la Libye et du Sénégal, qui ont répondu positivement à l'appel lancé par la Conférence de l'Union lors de sa session de janvier dernier. Au moment de la finalisation du présent rapport, les autorités comoriennes, avec l'appui de l'UA et d'autres membres de la communauté internationale, s'attelaient à la préparation du deuxième tour du scrutin devant permettre d'élire le nouveau Président de l'Île d'Anjouan, prévu le 29 juin 2008. Maintenant que l'autorité de l'Etat a été restaurée à Anjouan, il s'agit pour le Gouvernement comorien et les autres acteurs concernés de s'atteler à deux tâches prioritaires : d'une part, la réforme de l'architecture constitutionnelle de l'archipel, qui doit être rationalisée, et l'amélioration de la gouvernance; de l'autre, le relèvement socio-économique de l'archipel et la lutte contre la pauvreté, dont la prévalence, notamment à Anjouan, a fourni un terreau favorable au développement du séparatisme. L'UA, qui est présente aux Comores depuis le début de la crise à Anjouan, continuera à accompagner et à appuyer les efforts du Gouvernement comorien, notamment à travers la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'UA (MAES) aux Comores, dont le mandat a été renouvelé par le CPS pour une période supplémentaire de six mois, lors de sa 124^{ème} réunion tenue le 30 avril 2008.

26. Au Kenya, la crise post-électorale a été surmontée avec la signature, le 28 février 2008, par le Président Mwai Kibaki et Hon. Raila Odinga, de l'Accord national et de la Loi de Réconciliation, ainsi que l'*Accord sur les Principes de Partenariat du Gouvernement de coalition*. Depuis lors, un certain nombre de mesures ont été prises pour mettre en oeuvre les engagements pris, y compris l'adoption par le Parlement kenyan la loi portant sur l'amendement constitutionnel, l'Accord national et la loi de réconciliation et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Les parties doivent être encouragées à demeurer constantes dans leurs efforts.

27. En Somalie, si la situation sécuritaire et humanitaire continue à être précaire, la période sous examen a été marquée par une avancée notable dans le processus de réconciliation, avec la signature, à Djibouti, le 9 juin 2008, d'un Accord entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS), sous les auspices des Nations unies et avec l'appui de l'UA et d'autres membres de la communauté internationale. Cet Accord prévoit la fin de toutes les hostilités armées dans un délai de 30 jours après sa signature et le déploiement d'une force de stabilisation internationale. Il importe maintenant que la communauté internationale se mobilise pleinement pour consolider cette avancée, y compris à travers le déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, qui prendrait le relais de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM). Dans le même temps, les efforts doivent se poursuivre pour amener les autres acteurs somaliens à se joindre au processus de paix et à renoncer à la violence.

28. Au cours de la période sous examen, aucun progrès n'a été accompli en ce qui concerne le différend frontalier entre l'Erythrée et l'Ethiopie et la mise en oeuvre globale du processus de paix. Par ailleurs, et en raison des restrictions croissantes que rencontre la Mission des Nations unies en Ethiopie/Erythrée (MINUEE), en particulier la décision prise par l'Erythrée, en décembre dernier, d'arrêter tous les approvisionnements en carburant à la Mission, la MINUEE a été contrainte de retirer provisoirement son personnel et équipement militaires de l'Erythrée et de suspendre la mise en oeuvre des opérations sur cette partie de la frontière. Le Conseil de sécurité doit revoir l'avenir de la Mission lors de l'expiration de son mandat, le 31 juillet 2008, sur la base des propositions présentées par le Secrétaire général de

l'ONU dans son rapport du 7 avril 2008. C'est dans ce contexte, qu'il importe de déployer davantage d'efforts soutenus et coordonnés, afin d'aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de démarcation et de normalisation de leurs relations.

29. La situation qui prévaut à la frontière entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée et la tension qui caractérise les relations entre les deux pays constituent une source de grave préoccupation. Il convient de rappeler ici que, le 24 avril 2008, le Ministre djiboutien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a adressé une lettre au Président du CPS pour le mois d'avril 2008, pour l'informer que l'Erythrée occupe, depuis le 16 avril 2008, une partie du territoire djiboutien, dans la zone de Ras Doumeira. Le Ministre a également fait état du renforcement du dispositif des forces érythréennes sur certaines parties de la frontière commune entre les deux pays. La situation a connu une nouvelle détérioration avec les incidents survenus le 10 juin, à la frontière entre les deux pays. Le Conseil est saisi de la situation, et, en application de ses décisions, la Commission a dépêché une mission à Djibouti du 5 au 9 juin 2008. Au moment de la finalisation de ce rapport, l'Erythrée, n'avait pas encore marqué son accord à recevoir la mission. Dans ce contexte, il importe que la Conférence condamne l'usage de la force et souligne l'impératif du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres, et demande le retour immédiat à la situation qui prévalait avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008. La Conférence doit aussi exhorter les deux pays à faire preuve de la plus grande retenue, à recourir au dialogue pour le règlement de tout différend bilatéral, et à apporter leur pleine coopération aux efforts déployés à cette fin.

30. Au Burundi, il convient de faire mention de la signature, le 26 mai 2008, par le Gouvernement burundais et le Palipehutu/FNL, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités. Cette Déclaration a relancé le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 et renforcé les perspectives de restauration d'une paix et d'une stabilité durables au Burundi. La relance de la mise en œuvre de l'Accord global a aussi permis le retour à Bujumbura du leadership du Palipehutu/FNL et la conclusion d'un accord sur les zones de rassemblement des anciens combattants du Palipehutu/FNL. L'UA et le reste de la communauté internationale doivent continuer à appuyer ce processus et à mobiliser toutes les ressources requises à cet égard.

31. Le processus de stabilisation et de consolidation de la paix se poursuit en République démocratique du Congo (RDC). Les parties concernées doivent poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre scrupuleuse des Actes d'engagement relatifs à la situation dans les Kivus, signés à l'occasion de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des provinces du Kivu, tenue à Goma, du 6 au 23 janvier 2008. Sur le plan régional, il convient de relever la poursuite des efforts visant à assurer le suivi du Communiqué conjoint de Nairobi, y compris la tenue à New York, le 2 avril 2008, d'une réunion du Groupe conjoint mis en place par le Sommet de la Tripartite+, qui a eu lieu à Addis Abéba le 5 décembre 2007.

32. Au Soudan, il convient de se réjouir de la détermination renouvelée des parties à l'Accord de paix global (CPA), à savoir le Gouvernement du Soudan et le

Mouvement populaire de libération du Soudan (SLMA), à travailler à sa mise en œuvre scrupuleuse, ainsi qu'en témoigne l'accord auquel elles sont parvenues, le 8 juin 2008, sur une « Feuille de route sur le retour des personnes déplacées et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei », qui met un terme à l'impasse qui caractérisait cette question. Il importe d'encourager les parties à redoubler d'efforts pour régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, qu'elles aient trait au redéploiement final des forces, à la formation d'unités mixtes intégrées, au désarmement à la démobilisation et à la réintégration, ou à la démarcation de la frontière entre le Nord et le Sud.

33. A l'inverse, le processus de paix au Darfour reste toujours dans l'impasse. Malgré les efforts soutenus des Envoyés spéciaux de l'UA et des Nations unies, les négociations officielles de fonds n'ont pas encore pu commencer, en raison essentiellement du manque de confiance entre les parties, ainsi que des divisions au sein des mouvements rebelles et de leurs tergiversations. Cette situation est rendue encore plus compliquée par l'état précaire de la sécurité qui prévaut sur le terrain et qui a connu une escalade avec l'attaque perpétrée le 10 mai 2008 par le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) d'Ibrahim Khalil contre la capitale soudanaise. S'y ajoute la tension à la frontière soudano-tchadienne et l'accroissement des actes de banditisme et autres attaques visant les agences humanitaires. Dans ce contexte, la Conférence doit exhorter les parties à faire preuve de la volonté politique requise et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer la situation sécuritaire. Dans le même temps, elle doit marquer son appui renouvelé aux efforts de l'UA et des Nations unies en vue de la relance du processus politique et de l'accélération du déploiement de la MINUAD.

34. La persistance de la crise dans la région du Darfour a gravement affecté les relations entre le Soudan et le Tchad, les deux pays s'accusant mutuellement de menées subversives. Après des efforts soutenus, les deux pays ont signé à Dakar, le 13 mars 2008, un Accord aux termes duquel ils « *s'engagent solennellement à interdire toutes activités de groupes armés et à empêcher l'utilisation de leurs territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre Etat* ». Depuis, le Groupe de contact mis en place par l'Accord, qui est co-présidé par la Libye et la République du Congo, s'est réuni à plusieurs reprises : à Libreville, le 10 avril 2008 ; à Tripoli, les 12 et 13 mai 2008 ; et à Brazzaville, le 9 juin 2008. Malgré ces efforts, la situation reste tendue et les relations entre les deux pays demeurent empreintes de méfiance. Ainsi, la réunion du Groupe de contact qui a eu lieu à Tripoli fut perturbé par l'attaque d'Omdurman du 10 mai 2008 : en effet, accusant le Tchad d'implication dans cette attaque, le Soudan rompait ses relations diplomatiques avec ce pays et refusait de participer à la réunion. Au moment de la finalisation du présent rapport, et à la suite de l'attaque lancée depuis la mi-juin 2008, par des mouvements rebelles tchadiens à l'Est du Tchad, ce pays accusait de nouveau le Soudan de violer les engagements pris. D'où la nécessité d'efforts soutenus pour assurer la mise en œuvre scrupuleuse des différents accords qu'ils ont signés et pour les aider à surmonter les difficultés qui caractérisent leurs relations.

35. La situation en RCA a connu une évolution fort encourageante depuis février 2008. Ainsi, le processus du dialogue politique s'est poursuivi. Le Comité préparatoire du dialogue politique inclusif (CPDPI) a clos ses travaux le 31 mars 2008, et a remis son rapport final au Président de la République le 25 avril 2008. Les membres du CPDPI ont recommandé que le dialogue se tienne à Bangui. L'UA, à

l'instar de l'ONU et de l'OIF, a été proposée comme facilitateur international. Le dialogue proprement dit est en cours de préparation active. Il convient également de relever l'appui qu'apportent les pays de la région aux efforts de stabilisation de la situation en RCA. Tout en encourageant les autorités centrafricaines et les autres parties prenantes à poursuivre leurs efforts, il importe, dans le même temps, de mobiliser un appui accru auprès de la communauté internationale pour permettre à la RCA de faire face efficacement aux différents problèmes auxquels elle est confrontée, y compris sur le plan socio-économique.

36. Les effets positifs engendrés par l'Accord politique de Ouagadougou et ses Accords complémentaires ont permis de maintenir un climat politique serein en Côte d'Ivoire. Ce nouveau climat a été renforcé par la bonne collaboration entre le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro, l'implication dans le processus de tous les acteurs politiques et de la société civile, ainsi que par l'approche consensuelle adoptée dans la prise de décisions du Gouvernement. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires a connu des avancées significatives, même si le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté. Il convient, en particulier, de noter que l'opération des audiences foraines en vue de l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissance s'est bien déroulée sur l'ensemble du territoire national et que la date de l'élection présidentielle a été fixée au 30 novembre 2008. La Conférence doit se féliciter des progrès remarquables ainsi enregistrés, et encourager les parties ivoiriennes à persévérer dans leurs efforts pour mener à son terme le processus en cours. La Conférence doit également réitérer son appréciation au Facilitateur, et lancer un appel aux partenaires internationaux afin qu'ils continuent d'accompagner les efforts du Gouvernement ivoirien.

37. La situation au Liberia continue à évoluer favorablement. Le processus de reconstruction et de la consolidation de la paix dans ce pays a enregistré de nouvelles avancées, grâce à la détermination du Gouvernement libérien et à l'appui de la communauté internationale. La Conférence doit, tout à la fois, réitérer son appréciation des progrès ainsi accomplis, et exhorter la communauté internationale à poursuivre et à amplifier son appui.

ANNEXE I

**ROTATION DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
DE FEVRIER 2008 A MARS 2010**

PAYS	MOIS	ANNEE
République du Congo (sortant)	Février	2008
Egypte (sortant)	Mars	"
Ethiopie	Avril	"
Gabon	Mai	"
Mali	Juin	"
Nigeria	Juillet	"
Rwanda	Août	"
Swaziland	Septembre	"
Tunisie	Octobre	"
Ouganda	Novembre	"
Zambie	Décembre	"
Algérie	Janvier	2009
Angola	Février	"
Bénin	Mars	"
Burkina Faso	Avril	"
Burundi	Mai	"
Tchad (Chad)	Juin	"
Ethiopie	Juillet	"
Gabon	Août	"
Mali	Septembre	"
Nigeria	Octobre	"
Rwanda	Novembre	"
Swaziland	Décembre	"
Tunisie	Janvier	2010
Ouganda	Février	"
Zambie	Mars	"

**REUNIONS ET SEANCES D'INFORMATION DU CONSEIL DE
PAIX ET DE SECURITE, FEVRIER 2008– JUIN 2008**

ANNEXE II - REUNIONS ET SEANCES D'INFORMATION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
FEVRIER 2008 – JUIN 2008

Réunion/ Séance d'information	<u>Date</u>	<u>Ordre du jour</u>	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
	4 Février 2008	- Programme de travail provisoire du CPS pour février 2008 - Situation au Tchad - Situation au Kenya		Communiqué de Presse Consultations informelles sur le Tchad et le Kenya
110 ^{ème}	18 Février 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation au Tchad	Rapport du Président de la Commission sur la situation au Tchad PSC/PR/2(CX)	Communiqué sur la situation au Tchad PSC/PR/Comm(CX)
111 ^{ème}	18 Février 2008	situation dans l'île comorienne d'Anjouan		Communiqué sur la situation aux Comores PSC/PR/Comm(CXI)
112 ^{ème}	28 Février 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour	Rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour PSC/PR/2(CXII)	Communiqué sur la situation au Darfour PSC/PR/Comm(CXII)
113 ^{ème}	28 Février 2008	Communication sur la situation au Kenya		Communiqué de Presse sur la situation au Kenya PSC/PR/BR(CXIII)
114 ^{ème}	10 Mars 2008	Communication sur les activités de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix par Mme Carolyn McAskie, Assistante du Secrétaire général de l'ONU pour la consolidation de la paix		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXIV)
115 ^{ème}	14 Mars 2008	Examen de la Note d'information sur la situation au Kenya et l'évolution des efforts de médiation	Note d'information sur la situation au Kenya et l'évolution des efforts de médiation PSC/PR/2(CXV)	Communiqué sur la situation au Kenya PSC/PR/Comm(CXV)

Réunion/ Séance d'information	<u>Date</u>	<u>Ordre du jour</u>	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
116 ^{ème}	28 Mars 2008	Communication sur la situation en Somalie		Communiqué de presse sur la situation en Somalie PSC/PR/BR(CXVI)
117 ^{ème}	28 Mars 2008	Communication sur la situation dans l'île comorienne d'Anjouan		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXVII)
118 ^{ème}	1 ^{er} avril 2008	Echange de points de vues sur la réunion conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, prévue le 17 avril 2008, à New York		
119 ^{ème}	11 avril 2008	Rapport de la mission sur le terrain sur les migrations des éleveurs nomades de Mbororo, dépêchée en application de la décision PSC/PR/Comm(XCVII) de la 97 ^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 25 octobre 2007	Rapport de la mission sur le terrain sur les migrations des éleveurs nomades Mbororo, dépêchée en application de la décision PSC/PR/Comm(XCVII) de la 97 ^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 25 octobre 2007 PSC/PR/2(CXIX)	Communiqué PSC/PR/Comm (CXIX)
	24 avril 2008	Poursuite de la 119 ^{ème} réunion du CPS tenue le 11 avril 2008 sur le Rapport de la mission sur le terrain sur les migrations des éleveurs nomades Mbororo: examen du communiqué;		
120 ^{ème}	11 avril 2008	Préparation de la réunion conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA prévue le 17 avril 2008, à New York		

	24 avril 2008	Suivi de la réunion conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité de l'ONU tenue à New York le 17 avril 2008.		
Réunion/ Séance d'information	<u>Date</u>	<u>Ordre du jour</u>	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
121 ^{ème}	24 avril 2008	Echange de vues sur les relations entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée		
122 ^{ème}	29 avril 2008	Echange ts de vues sur les développements de la situation de la paix et de la sécurité en Afrique avec le Président de l'UA S. E. M Jakaya Morisho Kikwete		
123 ^{ème}	29 avril 2008	Examen de la note d'information sur la situation en Somalie	Note d'information sur la situation en Somalie PSC/PR/2(CXXIII)	Communiqué sur la situation en Somalie PSC/PR/Comm (CXXIII)
124 ^{ème}	30 avril 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores depuis la 10ème session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008	Rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores depuis la 10ème session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008 PSC/PR/2(CXXIV)	Communiqué PSC/PR/Comm(CXXIV)
125 ^{ème}	2 mai 2008	Lettre [No/225/08/Fx/MAECI] adressée au Président du CPS par Mahmoud Ali Youssouf, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République de Djibouti		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXXV)

126 ^{ème}	14 mai 2008	Communication sur la mise en place de la Force africaine en attente (FAA)		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXXVI)
Réunion/ Séance d'information	<u>Date</u>	<u>Ordre du jour</u>	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
127 ^{ème}	14 mai 2008	Communication sur la récente attaque contre Khartoum, Soudan, et les développements ultérieurs		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXXVII)
128 ^{ème}	26 mai 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire PSC/PR/2(CXXVIII)	Communiqué PSC/PR/Comm(CXXVIII)
129 ^{ème}	26 mai 2008	Communication sur la situation entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée		
130 ^{ème}	29 mai 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine	Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine PSC/PR/2(CXXX)	Communiqué PSC/PR/Comm(CXXX)
131 ^{ème}	29 mai 2008	Communication de la Commission sur les relations entre le Tchad et le Soudan		
132 ^{ème}	29 mai 2008	Communication de la Commission sur le dialogue inter-somali		Communiqué de presse PSC/PR/BR(CXXXII)

133 ^{ème}	6 juin 2008	Communication sur les derniers développements au Burundi		
134 ^{ème}	6 juin 2008	Communication sur la préparation de l'équipe d'observateurs électoraux de l'UA aux prochaines élections à Anjouan, Union des Comores		
Réunion/ Séance d'information	<u>Date</u>	<u>Ordre du jour</u>	Documents de travail	Communiqué/autre résultat
135 ^{ème}	6 juin 2008	Communication sur la préparation de l'équipe d'observateurs électoraux de l'UA au prochain 2 ^{ème} tour des élections présidentielles au Zimbabwe		
136 ^{ème}	12 juin 2008	- Communication sur la mission de l'UA à Djibouti du 5 au 9 juin 2008, en application du communiqué de presse sur les relations entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée adopté par la 125^{ème} réunion du CPS tenue le 2 mai 2008 - Initiative de la Commission concernant la tenue d'une réunion du CPS au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 29 juin 2008, conformément à l'article 8 (2) du Protocole relatif à la création du CPS - Communications sur la situation actuelle au Darfour par Dr Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'UA, M. Jan Eliason, Envoyé spécial de l'ONU et M. Rodolphe Adada, Représentant spécial conjoint UA/ONU pour		Communiqué sur les relations entre la République de Djibouti et l'Etat d'Erythrée PSC/PR/BR(CXXXVI)

		le Darfour		
137 ^{ème}	20 juin 2008	Communication par la Zambie sur la Déclaration de Livingstone sur les munitions à dispersion		Communiqué de presse communication par la Zambie sur la Déclaration de Livingstone sur les munitions à dispersion PSC/PR/BR(CXXXVII)